



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Service des finances

## **INFO-FINANCES**

### **BULLETIN NUMÉRO 40 – AVRIL 2015**

---

#### **Introduction**

Ce bulletin est un instrument complémentaire à notre site Web que vous pouvez consulter en tout temps à l'adresse :

<http://www.sf.ulaval.ca/>

#### **Dans ce bulletin...**

##### **Approvisionnement**

- Assurances lors du transport de biens
- Signature de contrat avec des hôtels ou tout autre établissement pour l'organisation d'un évènement (congrès, colloque et séminaire)
- Location de véhicule court terme
- Laboratoire responsable
- Produit Adobe – Gamme Adobe Creative Suite (anciennement Illustrator, Photoshop, etc.)

##### **Droits de scolarité**

- Service à la collectivité

##### **Recherche**

- Mise à jour des processus et nouvelles mesures suite à la visite d'examen du CRSH et du CRSNG
- Frais de conformité de 230 \$ (formulaire IMM5802) pour l'embauche de ressortissants étrangers
- Redistributions rétroactives de salaire (RRS)
- Rapports financiers 2014-2015 et transferts de fonds 2015-2016
- Attribution des fonds 2015-2016 des grands organismes

## Approvisionnement

### ➤ **Assurances lors du transport de biens**

Nous rappelons aux unités administratives que les biens de toute description, qui appartiennent à l'Université Laval, sont assurés lors du transport. Vous n'avez donc pas à acquérir une assurance supplémentaire auprès d'un transporteur ou du fournisseur de bien. Dans l'éventualité où la valeur de la marchandise à livrer soit supérieure à 100 000 \$, l'Université est tenue d'aviser au préalable son assureur. Nous vous invitons à communiquer avec l'acheteur attitré à votre unité administrative si une telle situation survient.

### ➤ **Signature de contrat avec des hôtels ou tout autre établissement pour l'organisation d'un évènement (congrès, colloque et séminaire)**

Nous rappelons aux unités administratives que tout contrat à intervenir avec un hôtel ou toute autre partie offrant la location de salle, l'hébergement et des services de nourriture, dans le cadre de l'organisation d'un évènement, est assujéti à la *Politique d'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de l'Université Laval*.

Ce type de contrat comporte habituellement des clauses d'attrition et d'annulation, qui peuvent coûter des sommes considérables à l'Université Laval. Dans l'éventualité que les organisateurs de l'évènement n'atteignent pas les quantités estimées au contrat, c'est-à-dire qu'il y a moins de participants que prévu au contrat, ou si l'évènement devait être annulé, nous serions tenus de payer des pénalités financières en vertu de ces clauses.

Si une telle situation survenait, et que les fonds au projet étaient insuffisants pour acquitter les sommes dues, c'est l'unité administrative qui devra avancer les sommes nécessaires pour acquitter le paiement des pénalités. Compte tenu de la responsabilité qui incombe aux unités administratives lorsqu'elle doit cautionner en cas de pénalité et déficit au fond du projet destiné à l'organisation d'évènement, le directeur exécutif du service, ou le doyen de la faculté, devra à l'avenir cosigner les contrats avec les instances et personnes autorisées à signer de tels contrats en vertu de l'article 7.3 de la Politique.

Nous vous invitons à communiquer avec l'acheteur attitré à votre unité administrative pour toute question ou besoin d'informations additionnelles à ce sujet. À ce titre, nous vous référons au lien suivant :

<http://www.sf.ulaval.ca/approvisionnement/quifaitquoi.html>

### ➤ **Location de véhicule court terme**

Un véhicule électrique est maintenant disponible en location au comptoir de Discount au Pavillon Desjardins-Pollack. Il est recommandé d'en faire la demande pour des déplacements régionaux afin de minimiser les frais d'essence. [Service des finances/approvisionnement/catégorie/Location de véhicule](#)

### ➤ **Laboratoire responsable**

Dans le cadre de la démarche institutionnelle pour des laboratoires responsables, le Service des finances a développé des fiches d'informations afin d'aider les requérants à faire des choix judicieux lors d'acquisitions de fournitures et d'équipements de laboratoire.

Pour davantage d'information, veuillez consulter le portail institutionnel en développement durable :

[ULaval/Développementdurable/Implication/Laboratoire responsable](#)

### ➤ **Produit Adobe – Gamme Adobe Creative Suite (anciennement Illustrator, Photoshop, etc.)**

Suite à un changement de stratégie commerciale du fournisseur Adobe, il n'est plus possible d'acquérir une licence perpétuelle de la suite Adobe Creative. Celle-ci est disponible seulement en location mensuelle ou annuelle au coût de 20 \$/mois.

Veuillez consulter le site Web du Service des finances pour connaître les modalités de location de cette suite de logiciel : [Service des finances/approvisionnement/catégorie/Location de logiciel](#)

## **Droits de scolarité**

### ➤ **Service à la collectivité**

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 30 avril 2015 pour faire l'annulation des factures « Service à la collectivité » qui sont impayées. Le personnel du recouvrement communiquera avec ceux et celles qui n'auront pas fait l'annulation de leurs factures.

## Recherche

### ➤ **Mise à jour des processus et nouvelles mesures suite à la visite d'examen du CRSH et du CRSNG**

Une communication a récemment été expédiée aux directions facultaires et à divers intervenants en lien avec la recherche concernant la mise à jour de certaines mesures afin de répondre aux recommandations des trois grands organismes fédéraux (CRSH, CRSNG, IRSC). Si votre travail implique des opérations dans la gestion des subventions de recherche et que vous n'avez pas reçu cette information, veuillez vérifier auprès de votre direction facultaire afin que l'information vous soit transférée.

### ➤ **Frais de conformité de 230 \$ (formulaire IMM5802) pour l'embauche de ressortissants étrangers**

Les trois grands organismes fédéraux (CRSH, CRSNG, IRSC) ont confirmé que les frais de 230 \$ reliés au formulaire « IMM 5802 - Offre d'emploi à un ressortissant étranger dispensé d'une étude d'impact sur le marché du travail » sont admissibles en fonction de la proportion du temps qui sera travaillée sur la subvention de recherche fédérale.

Si le ressortissant étranger est recruté exclusivement pour faire de la recherche financée par l'un des trois organismes subventionnaires, le total des frais de 230 \$ versés par l'employeur pourra être remboursé à même le financement octroyé au détenteur de la subvention au titre des dépenses de recrutement admissibles, conformément au Guide d'administration financière des trois organismes.

Si le ressortissant étranger est recruté à différentes fins, y compris effectuer de la recherche pour laquelle du financement d'un des trois organismes subventionnaires a été octroyé, l'établissement administrateur peut imputer le coût des frais à la subvention octroyée au détenteur en fonction du pourcentage de temps que le ressortissant étranger passera à travailler sur la recherche financée avec les fonds du détenteur de la subvention.

Si le ressortissant étranger est recruté à des fins qui ne sont pas liées à la recherche financée par un des trois organismes subventionnaires, les frais ne peuvent pas être remboursés à même les fonds du détenteur de la subvention.

Pour plus de renseignements veuillez contacter au :

IRSC - Scott Davies : [scott.davies@cihr-irsc.gc.ca](mailto:scott.davies@cihr-irsc.gc.ca)

CRSNG et CRSH - Rita Carrière : [rita.carriere@nserc-crsng.gc.ca](mailto:rita.carriere@nserc-crsng.gc.ca)

## ➤ **Redistributions rétroactives de salaire (RRS)**

Le Service des finances demande la collaboration de chacun afin de compléter les RRS avec toutes les informations nécessaires et indispensables à la vérification. La description complète des virements doit donc être inscrite incluant les périodes de paie.

Il faut donc s'assurer de la justesse des informations suivantes :

- Année budgétaire;
- Date;
- Toutes les informations sur les lignes de combinaison y compris l'exactitude des calculs (l'outil de calcul « Calcul RRS » est disponible sur le site WEB du Service des finances dans la « boîte à outils » à la section formulaires);
- Description (raison du virement, explication de la méthode de calcul si c'est un frais partagé, de la « période de paie se terminant à » à la « période de paie se terminant à »);
- Signatures (personne qui a préparé le virement, titulaire ou son délégué, vérificateur facultaire);
- S'assurer que le projet de la nouvelle combinaison était actif lors de la dépense initiale, que le projet à un solde suffisant et que la dépense y est admissible et pertinente.

## ➤ **Rapports financiers 2014-2015 et transferts de fonds 2015-2016**

Le processus de production des rapports financiers 2014-2015 débute vers le 25 avril suite à l'intégration de la dernière paie touchant le mois de mars 2015. Il est impératif de traiter les rapports financiers dans les meilleurs délais afin d'obtenir la signature des chercheurs, particulièrement lorsque les rapports concernent des transferts reçus d'autres institutions afin que ces dernières puissent consolider leurs informations. De plus, certaines institutions retiennent les transferts 2015-2016 à effectuer vers notre institution tant qu'ils n'ont pas reçu tous les rapports financiers de l'année qui vient de se terminer.

Dans le même ordre d'idée, le Service des finances pourrait retenir les transferts pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2015 (2015-2016) vers les institutions dont il éprouve des difficultés à recevoir les rapports financiers relatifs à l'année 2014-2015 associés aux transferts effectués durant l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Les revenus de subvention 2015-2016 des fonds québécois FRQNT et FRQSC comportent des frais indirects de recherche, veuillez vous assurer que les frais indirects seront transférés selon le bon pourcentage en lien avec la subvention.

## ➤ Attribution des fonds 2015-2016 des grands organismes

Les fonds des programmes des grands organismes fédéraux (CRC, CRSH, CRSNG et IRSC) qui ont été confirmés à ce jour pour l'année 2015-2016 ont tous été avancés dans les projets. Les fonds 2015-2016 des organismes provinciaux (FRQNT, FRQSC) n'ont pas encore été confirmés et ne sont pas avancés dans les projets à ce jour.